2260000 Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique

Suppléments de salaire travail en équipes- travail de nuit – travail du week-end – jours fériés 1
Suppléments de salaire régimes de stand-by 1
Un supplément spécial pour les week-ends et les jours fériés légaux (commis de rivière) 1
Prime annuelle 1
Frais de transport 2
Pension complémentaire 2
Régimes d'entreprise de l'augmentation du pouvoir d'achat - éco-chèques 2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708

Suppléments de salaire travail en équipes- travail de nuit – travail du week-end – jours fériés

CCT du 7 septembre 2009 (95.863)
Supplément de salaire pour certaines prestations de travail
Articles 1, 2, 5
Durée de validité : 7 septembre 2009 pour une durée indéterminée

Suppléments de salaire régimes de stand-by

CCT du 7 septembre 2009 (95.863)
Supplément de salaire pour certaines prestations de travail
Articles, 1, 3 , 5
Durée de validité : 7 septembre 2009 pour une durée indéterminée

Un supplément spécial pour les week-ends et les jours fériés légaux (commis de rivière)

CCT du 17 novembre 2014 (124.779)
Conditions de rémunération
Articles 1, 16 , 24, 25
Durée de validité : 17 novembre 2014 pour une durée indéterminée

Prime annuelle

CCT du 17 novembre 2014 (124.779)
Conditions de rémunération
Articles 1, 17, 24, 25
Durée de validité : 17 novembre 2014 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 2 décembre 2013 (119.137)
Intervention patronale dans les frais de transport
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2014 pour une durée indéterminée (à l'exception des articles 5 et 6 qui prennent fin au 31 décembre 2015)

Pension complémentaire

CCT du 4 avril 2006 (79.875), dernièrement modifiée par la CCT du 7 septembre 2009 (95.867)
Instauration d'un régime de pension complémentaire sectoriel social
Tous les articles (*les articles 12 et 13 sont modifiés à partir du 1er janvier 2011 par la CCT du 7 septembre 2009*)
Durée de validité : 4 avril 2006 pour une durée indéterminée

Régimes d'entreprise de l'augmentation du pouvoir d'achat - éco-chèques

CCT du 17 novembre 2014 (124.779)
Conditions de rémunération
Articles 1, 20-25
Durée de validité : 17 novembre 2014 pour une durée indéterminée